

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

---

**Assemblée publique de consultation**

---

**Projet de règlement 2022-358-15 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages et les normes de la zone P-2**

Assemblée publique de consultation tenue le lundi 7 novembre 2022 à 19 h 45, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le projet de règlement est présenté et expliqué. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

---

**Séance ordinaire du 7 novembre 2022**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 7 novembre 2022 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**2022-11-254**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Report du point *15.6 1034 (1062) rang Double : fourrière* à une séance ultérieure

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Déclaration des intérêts pécuniaires**

Les déclarations des intérêts pécuniaires de Monsieur le maire Patrick Bonvouloir, de Madame la conseillère Annie Soutière et de Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud et Luc Daigneault sont déposées.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

**2022-11-255**      **Procès-verbal : octobre 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en octobre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-256**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 7 novembre 2022;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 93 844,39 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**2022-11-257**      **Règlement numéro 2022-358-15 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2 : adoption du second projet**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité désire modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

Considérant que le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 octobre 2022;

Considérant qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter le second projet de règlement 2022-358-15 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone P-2.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 7 novembre 2022.

**2022-11-258**

**Programme ALUS : Montérégie**

Considérant l'offre de partenariat datée du 7 octobre 2022 de L'union des producteurs agricoles concernant le programme ALUS Montérégie ayant pour but la protection des berges, des sols et des milieux humides, l'amélioration de la qualité de l'eau, des écosystèmes aquatiques et la mise en valeur responsable des berges et autres plans d'eau;

Considérant l'intérêt des membres du Conseil afin que la Municipalité devienne partenaire du programme;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accepter l'offre de partenariat et d'octroyer un montant de 1 000 \$ par année sur une période de 5 ans, et ce, à compter de 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-259**

**Uniformisation des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant des véhicules électriques et hybrides**

Considérant que dans l'industrie de la construction automobile, il n'existe pas de normes établies et obligatoires concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant dans les véhicules électriques et hybrides;

Considérant qu'en raison du danger d'électrocution, les pompiers ne peuvent pas procéder à la désincarcération tant que l'interrupteur de courant des véhicules électriques et hybrides n'a pas été localisé et fermé;

Considérant que les véhicules électriques et hybrides sont de plus en plus nombreux sur les routes et que la tendance devrait s'accélérer au cours des prochaines années;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de demander à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules d'établir des normes concernant l'emplacement et l'identification des interrupteurs de courant sur les véhicules électriques et hybrides, et ce, en collaboration avec les constructeurs de véhicules à l'étranger;
- de transmettre la présente résolution à l'Association canadienne des constructeurs de véhicules ainsi qu'à la Régie d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-260**

**Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi : demande de don**

Considérant la lettre datée du 26 septembre 2022 du Club des Personnes Handicapées Brome-Missisquoi Inc. demandant un don afin de maintenir des services de qualité dans les municipalités desservies dont celle de Sainte-Brigide-d'Iberville;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

Considérant que le Club a pour mission de venir en aide aux personnes handicapées intellectuelles et/ou physiques âgées de 19 à 90 ans;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ au Club des personnes Handicapées Brome-Missisquoi inc., à titre de don pour l'année 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-261**

**Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026**

Considérant la lettre datée du 26 octobre 2022 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières demandant l'avis de la Municipalité concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'aviser le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**États comparatifs**

Les états comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2022 sont déposés.

**2022-11-262**

**Service de consultations générales 2023**

Considérant la proposition de la firme Vox avocat(e)s inc. concernant le renouvellement du contrat de service de consultations générales pour l'année 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de renouveler le contrat pour l'année 2023 au coût de 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-263**

**Cimetière : entretien d'hiver 2022/2023**

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat pour l'entretien d'hiver du chemin du cimetière pour la saison 2022/2023;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Groupe Manu Inc., selon les termes de la soumission reçue le 18 octobre 2022, pour un montant de 1 250 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

**2022-11-264**

**Vérification 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2022 de la Municipalité et l'audit du Programme TECQ 2019-2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'accorder le contrat pour la vérification financière 2022 à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon les termes de l'offre de service datée du 31 octobre 2022, pour un montant de 16 600 \$, les déclarations fiscales fédérale et du Québec pour un montant de 295 \$ ainsi que l'audit de la reddition de compte pour la TECQ 2019-2023 pour un montant de 1 800 \$, le tout plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**MMQ assurance : avenants**

Les avenants à la police d'assurance concernant la mise à jour de la valeur des biens assurés et des informations municipales sont déposés.

**2022-11-265**

**Cantine mobile : saisons 2023, 2024 et 2025**

Considérant que les membres du Conseil désirent offrir un service de restauration rapide aux citoyens durant la saison estivale;

Considérant l'offre reçue le 26 octobre 2022 de Patrick Brault, pour Pat'ite Patate, demandant le renouvellement du contrat de location, et ce, pour une période de 3 ans;

Considérant que les membres du Conseil désirent autoriser la location seulement pour une année;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser la location d'un emplacement sur le terrain de la caserne/garage pour l'été 2023 (durée d'un an) à Patrick Brault pour l'installation d'une cantine aux conditions suivantes :
  - tarif de location fixé à 250 \$ par mois;
  - paiement du permis de cantine selon le tarif en vigueur en 2023;
  - paiement des compensations pour le service d'aqueduc et la gestion des matières résiduelles, aux tarifs 2023, en fonction de la durée de location.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-266**

**Bornes d'incendie : réparation**

Considérant que quatre bornes d'incendie doivent être réparées et que des travaux sur trois vannes d'isolement sont requis;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

- d'octroyer le contrat de réparation des bornes d'incendie et des travaux sur les vannes d'isolement à Hydra Spec, selon les termes des soumissions datées du 24 octobre 2022, pour un montant de 4 000,84 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-267**

**Rivière Ouest, 8<sup>e</sup> Rang : recommandation de paiement no 5 modifiée**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de voirie et de réhabilitation de ponceaux dans le rang de la Rivière Ouest et le 8<sup>e</sup> Rang à Les Entreprises Denexco inc. (réf. résolution 2021-03-570);

Considérant la recommandation de paiement no 5 modifiée préparée par FNX innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 578,41 \$ à titre de paiement final à Les Entreprises Denexco inc.;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le certificat de paiement no 5 modifié, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-268**

**9<sup>e</sup> Rang et rang du Lac : ponceaux et nettoyage de fossé**

Considérant la demande de Ferme JADH inc. pour l'abaissement d'un ponceau situé entre le 211 et le 217, 9<sup>e</sup> Rang et le nettoyage d'une section de fossé situé dans le 9<sup>e</sup> Rang et d'une section de fossé situé dans le rang du Lac;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat pour le nettoyage de fossés à B. Frégeau, selon les termes de la soumission datée du 31 octobre 2022, pour un montant de 14 500 \$ plus taxes;
- d'octroyer le contrat de nettoyage de ponceaux à Enviro 5, selon les termes de la soumission datée du 4 novembre 2022, pour un montant de 2 850 \$ plus taxes;
- d'aviser le demandeur que l'abaissement du ponceau situé entre le 211 et le 217, 9<sup>e</sup> Rang sera effectué seulement si les travaux s'avèrent nécessaires pour le bon égouttement du chemin.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-269**

**11<sup>e</sup> Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2023**

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9<sup>e</sup> Rang, d'une partie du rang du Lac et d'une partie du 11<sup>e</sup> Rang;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

Considérant que selon cette entente, la gestion des travaux d'entretien d'hiver pour la partie du 11<sup>e</sup> Rang, appartenant à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (environ 950 mètres), est confiée à la Municipalité de Sainte-Sabine qui facture 100 % des travaux à la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que le coût au kilomètre estimé pour l'entretien d'hiver s'élève à 3 569,58 \$, donc une quote-part de 3 391,10 \$ pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accepter les prévisions budgétaires 2023 déposées par la Municipalité de Sainte-Sabine concernant l'entretien du 11<sup>e</sup> Rang.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-270**

**Panneaux de signalisation : achat**

Considérant les soumissions reçues pour l'achat de panneaux et de matériel de signalisation;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat de panneaux et de matériel de signalisation à Martech, selon les termes des soumissions datées du 18 octobre et du 7 novembre 2022, pour un montant maximal de 7 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-271**

**Vidéotron : demande de consentement - prolongation**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de prolongation de consentement de Vidéotron pour l'ajout d'un câble de fibre optique dans des structures aériennes et souterraines existantes dans le rang des Écossais;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de prolongation de consentement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-272**

**Traverse piétonnière – rue Principale (Route 104)**

Considérant le courriel daté du 18 octobre 2022 du Ministère des Transports concernant la conclusion d'une entente de collaboration pour la conception des feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pour la traverse située sur la rue Principale (Route 104);

Considérant que la Municipalité ne souhaite pas entreprendre la gestion du projet;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

- de confirmer l'engagement de la Municipalité à fournir et maintenir un brigadier scolaire sur la traverse existante et à conclure l'entente et à en partager les coûts.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-273**

**Fauchage le long des chemins 2023**

Considérant l'offre de service de André Paris inc. concernant le fauchage le long des chemins pour l'année 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat de fauchage le long des chemins à André Paris inc., selon les termes de l'offre de service datée du 31 octobre 2022, le tout pour un montant de 13 283 \$ plus taxes, avec la modification suivante :

1<sup>ère</sup> coupe : entre le 1<sup>er</sup> et le 15 juin 2023

2<sup>ième</sup> coupe : entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août 2023

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-274**

**Puits : plan de protection des sources d'eau potable**

Considérant que la Municipalité a réalisé un *Rapport d'analyse de la vulnérabilité du puits alimentant en eau potable la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*;

Considérant que par un courriel daté du 27 septembre 2022, le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques invite la Municipalité à se doter d'un plan de protection des sources d'eau potable;

Considérant que la Municipalité est éligible à une aide financière équivalente à 70 % des dépenses maximales admissibles de 35 000 \$;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat pour la réalisation d'un plan de protection des sources d'eau potable à TechnoRem, selon les termes de l'offre de service datée du 25 octobre 2022, pour un montant de 20 086 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-275**

**Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2023**

Considérant que la Municipalité désire renouveler le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable pour l'année 2023;

Considérant l'offre reçue;

Considérant le *Règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle* de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

- de renouveler le contrat pour la fourniture de services techniques reliés à l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable 2023 à la firme Cycleau environnement inc., aux mêmes conditions de l'année 2022, pour un montant de 65 000 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, la soumission datée du 19 octobre 2021 de la firme ainsi que le courriel daté du 27 octobre 2022 faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-276**      **Urbanisme : services techniques 2023**

Considérant le courriel daté du 14 octobre 2022 de GESTIM concernant la modification de tarifs pour les services d'inspection municipale pour l'année 2023;

Considérant que les membres du Conseil approuvent la modification de tarifs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de renouveler le contrat de services techniques pour l'année 2023 à Gestim.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-277**      **Développement domiciliaire – secteur rue des Frênes : assistance technique**

Considérant que les membres du Conseil désirent obtenir une assistance technique dans le projet de développement domiciliaire de la rue des Frênes;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accorder le contrat d'assistance technique à Tetra Tech, selon les termes de l'offre de service datée du 25 octobre 2022, pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2022 est déposé au Conseil.

**2022-11-278**      **Centre municipal : borne de recharge**

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier le tarif de la borne de recharge située au Centre municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de fixer le tarif de la borne de recharge à 3 \$ de l'heure.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-279**      **Magie de Noël 2022**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des projets proposés dans le cadre de la Magie de Noël 2022;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les projets proposés et d'autoriser une dépense maximale de 3 950 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-280**

**Camp de jour 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de service du Groupe Domisa inc., division Youhou, pour la gestion du camp de jour 2023;

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une contribution soit versée par la Municipalité afin de réduire le coût d'inscription pour chaque enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que cette contribution sera appliquée dès l'inscription d'un enfant et versée ultérieurement au Groupe Domisa inc.;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accorder le contrat pour la gestion du camp de jour 2023 à la firme Le Groupe Domisa inc., division Youhou, selon les termes de l'offre de service reçue le 3 novembre 2022, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'offre de service du Groupe Domisa inc. faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de garantir au Groupe Domisa un minimum de 40 inscriptions, la Municipalité s'engageant à payer le tarif pour 40 inscriptions si ce nombre n'est pas atteint;
- de fixer à 8 semaines l'offre de camp de jour sans possibilité d'inscription à la semaine;
- d'exiger que le formulaire d'inscription au camp de jour 2023 comprenne une section à remplir obligatoirement par les parents concernant le besoin ou non d'un accompagnateur pour leur(s) enfant(s);
- de fixer la contribution de la Municipalité à 475 \$ par enfant résidant à Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-281**

**Fabrique : tonte de pelouse**

Considérant que la Municipalité est responsable de l'entretien du gazon du terrain du cimetière;

Considérant que la soumission reçue comprend la tonte de pelouse du cimetière, mais également du terrain de l'église;

Considérant que chaque année, la Municipalité versait un montant à la Fabrique à titre de compensation pour le déneigement du stationnement situé en face de l'église;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
7 NOVEMBRE 2022**

- d'accorder le contrat pour la tonte de pelouse à Les Pelouses GS, selon les termes de la soumission reçue le 3 novembre 2022, pour un montant de 4 743,75 \$ plus taxes;
- de ne pas verser de somme à titre de compensation pour le déneigement du stationnement à la Fabrique, pour compenser le coût de la tonte de pelouse de l'église qui sera assumé par la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

**2022-11-282**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 NOVEMBRE 2022**

---

**Séance extraordinaire du 14 novembre 2022**

---

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 14 novembre 2022 à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**2022-11-283**

**1034 (1062) rang Double : fourrière**

Considérant que par la résolution 2021-12-869 adoptée le 6 décembre 2021, la Municipalité a désigné Remorquage Farnham Inc., propriété de Patrick Trudeau, pour opérer une fourrière d'autos au 1034, rang Double (Route 104) en prenant compte des déclarations du propriétaire concernant la présence de véhicules et de matériaux ainsi que le prolongement de la clôture existante;

Considérant que le 4 août 2022 la Municipalité a transmis une lettre au propriétaire concernant le non-respect de l'entente et accordant un délai jusqu'au 30 septembre 2022 pour se conformer aux exigences inscrites à la résolution à défaut de quoi, un avis serait transmis à la SAAQ afin de retirer la désignation;

Considérant que le propriétaire de la fourrière était présent à la séance du Conseil tenue le 3 octobre 2022 et qu'un délai supplémentaire a été accordé jusqu'au 7 novembre 2022 pour réaliser les travaux d'enlèvement des matériaux, des véhicules ainsi que pour déposer la preuve d'un contrat existant et d'une date de réalisation des travaux de prolongement de la clôture;

Considérant qu'à ce jour, la Municipalité n'a pas reçu de confirmation d'un contrat et d'une date de réalisation des travaux de prolongement de la clôture et que des matériaux sont toujours entreposés sur le terrain;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de retirer la désignation de fourrière située au 1034 (1062) rang Double;
- de transmettre la présente résolution au propriétaire, à la SAAQ ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2022-11-284**

**Garage-caserne : appel d'offres - mandat**

Considérant que les membres du Conseil désirent aller en appel d'offres pour les travaux de réfection de la toiture du garage municipal/caserne;

Considérant l'offre de service reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 NOVEMBRE 2022**

- d'accorder le contrat de rédaction des documents d'appel d'offres à Contact Cité, selon les termes de la soumission datée du 8 novembre 2022, pour un montant de 5 700 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Coopérative Régionale d'électricité : projet éolien**

Messieurs les conseillers Mario Daigneault, Claude Vasseur et Jean-Philippe Cuénoud déclarent avoir des intérêts pécuniaires particuliers par rapport au dossier du projet éolien de la Coopérative Régionale d'électricité et quittent la salle.

**2022-11-285**

**Coopérative Régionale d'électricité : projet éolien**

Considérant qu'en mai 2022, le Conseil municipal a appuyé la demande de modification au Règlement de contrôle intérimaire no 478 (RCI) de la MRC du Haut-Richelieu déposée par la Coopérative Régionale d'Électricité pour permettre le *Projet éolien Monnoir*;

Considérant que la MRC a déposé le projet de Règlement no 570 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire no 478 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la Coopérative Régionale d'Électricité propose des modifications au Règlement no 570;

Considérant que les membres du conseil sont favorables à la demande, mais désirent y apporter quelques modifications;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver et de transmettre le document *Modifications au RCI 478 - Projet RCI 570* à la MRC du Haut-Richelieu, le document faisant partie intégrante de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité, le maire ayant voté**

**Période de questions portant sur les sujets mentionnés dans l'avis de convocation**

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

**Levée de la séance**

Considérant qu'il n'y a plus de sujets, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
14 NOVEMBRE 2022**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

Patrick Bonvouloir, maire